



Conseil Citoyen

de l'Environnement, du Développement
Durable et des Mobilités

Salle des fêtes de Decize

Thème de la séance

1. Politique sportive de la ville, par Julien Maillard, conseiller délégué
2. Les plantes invasives, par Jean Garçon, conseiller délégué

Les responsables des associations sportives decizoises et les élus de la commission des sports avaient été conviés à ce Conseil Citoyen ouvert à une thématique élargie qui dépassait l'intitulé habituel autour de "l'environnement, de la transition énergétique et des mobilités".

Conseil Citoyen

Frédéric ROY, conseiller
départemental

Marie-Angèle OROBON,
Decize

Maryline JACOB,
Decize

Patrick BROLL, Decize

Yves DUSSER, Les Ligéries

Roger LOCTOR, Lions' Club

Aurélien PELLETIER, SNID

Daniel PLESSY, Association
Eglise St-Aré Decize

Julien MAILLARD,
élu municipal

Philippe ROLLIN,
élu municipal

Alain MOREAU,
élu municipal

soit 11 membres sur 21

Responsables d'association

Jean dit Binon MARTINE,
Expérance Decize-St-
Léger canoë

Jean-Paul NAY,
Expérance Decize-St-
Léger canoë

John DAËRON,
Badminton Club Decizois

Alain PONTET,
Club de Pétanque

Joël LAVAUT,
Club de Pétanque

Sylvain LAFAYE,
Club Nautique

Luis GARCIA,
Club Nautique

Martial LAPETITE,
Sud-Nivernais
Handball

Christian PAUL,
Randonnées Decizoises

Élus

Alain GÉVAUDAN,
conseiller municipal
aux sports

Jean GARÇON,
conseiller municipal
délégué

Daniel FAIVRET,
conseiller municipal
aux sports

NB : Arnaud DUDRAGNE,
excusé pour raison
de santé



Conseil Citoyen

de l'Environnement, du Développement Durable et des Mobilités

Salle des fêtes de Decize

8h30 - 19h30 : présentation-débat de la politique sportive de la ville

par Julien Maillard, conseiller délégué aux associations

NB : un mail avait été adressé aux responsables des associations sportives decizoises et aux élus du conseil municipal, le 16 mars 2022. Il comportait, en pièce-jointe, un document de présentation de la politique sportive de la ville autour de sept grands axes :

- soutien aux associations sportives
- modernisation du patrimoine sportif de la ville
- développement de la pratique du sport pour tous
- concertation avec les dirigeants sportifs
- l'événementiel
- l'animation et l'éducation
- sport santé pour toutes et tous, avec ou sans pathologie, tout au long de la vie.

Suite à cette présentation développée par Julien Maillard, la parole a été donnée aux participants, pour reprendre certains aspects évoqués, dans l'esprit du Conseil Citoyen. **Points abordés :**

• Les locaux sportifs

les avis sont partagés sur le nombre suffisant des locaux mis à la disposition des clubs. La salle des fêtes est évoquée comme pouvant accueillir certains sports, dans l'esprit de ce qui se pratique avec la gymnastique ou la danse. Chacun s'accorde toutefois à reconnaître que Decize est plutôt bien perçue par nos visiteurs pour ses équipements sportifs. Une mutualisation de certains locaux et des moyens à disposition semble être une piste de réflexion, en particulier pour réduire la dépense énergétique induite (électricité, chauffage).

• Recrutement de bénévoles pour les clubs-

Face à ce problème auquel toutes les associations sont confrontées, au-delà du sport, une solution au niveau sportif semble être d'impliquer les familles au maximum. Ceci permet en particulier de résoudre le problème des déplacements vers les lieux de compétition. Là encore, la mutualisation des moyens est le maître-mot.

• Sport et santé pour tous

Une politique qui vise à développer le bien-être ou la remise en forme par le sport se heurte à la nécessité de former un personnel d'encadrement adapté à chaque pratique. Il serait idéal qu'une ou deux personnes se forment dans chaque discipline.

• Le niveau "élite"

Comment se définit-il ? Quels moyens supplémentaires induit-il pour la commune ? A Decize, il semblerait que sept compétiteurs, recensés au niveau ministériel, se répartissent entre le canoë (6) et la natation (1). Donnée intéressante dont on n'a pas forcément conscience.

• Locaux de la Céramique

La possibilité de requalifier certains bâtiments pour en faire des lieux de sport est évoquée. Bien qu'étant la propriété de la Communauté de Communes du Sud-Nivernais, cette hypothèse pourrait lui être soumise. A noter toutefois que la politique sportive communale est la compétence de la ville de Decize.

• Découverte et licence unique

Afin de permettre aux enfants de découvrir les sports proposés par la ville, Luis Garcia suggère l'idée d'une licence unique, comprenant une assurance, afin de pouvoir essayer sur quelques mois divers sports, avant d'en choisir un. Cette démarche approuvée par l'assemblée se situerait dans l'esprit des tickets-loisirs pratiqués par l'OMS, sans obliger les familles à s'engager prématurément.

Cette première partie s'achève à 19h30. Une autre séance sur ce thème dans l'esprit du Conseil Citoyen pourra être proposée à l'avenir.



19h30 - 20h : le problèmes des plantes invasives et ses solutions

par Jean Garçon, conseiller délégué aux travaux

Intervention thématique herbes invasives et faucardage

○ LES PLANTES INVASIVES

Les plantes invasives colonisent l'Europe à une vitesse exponentielle. Une des causes souvent évoquées est la vente de ces plantes par les jardinerie pour des utilisateurs aquariophiles.

Les plantes sont jetées sans précaution lors des opérations de nettoyage des aquariums. Les plantes prolifèrent ensuite rapidement dans les rivières et cours d'eau.

Les canaux sont particulièrement touchés par ce phénomène, et les hélices des moteurs participent activement à la propagation des plantes.

- *Pour exemple, il a été recensé sur le canal Grand Est, 60km de canaux infectés par ces plantes en 2020. En 2021, 300km étaient impactés.*

Il existe de nombreuses plantes identifiées comme étant invasives, mais quelques-unes posent des problèmes sur nos cours d'eau.

○ LES DÉSAGRÈMENTS

Les canaux sont utilisés pour la navigation commerciale et touristique. Les herbes causent des avaries graves sur les hélices de propulsion et sur le système de refroidissement des moteurs. Les sociétés de location de bateaux sont en très grande difficulté face à ce phénomène. Les techniciens interviennent sans cesse pour dépanner les bateaux et l'activité touristique est fortement perturbée.

Pour Decize, le problème est multiple :

- **Le club de canoé** : les herbes posent des problèmes de sécurité. Certains enfants du club ne veulent plus pratiquer quand les herbes ont une croissance importante. La pratique du canoé pour les élèves du collège et du lycée est compromise par rapport à ce risque majeur de sécurité.
- **La pratique de la pêche** : n'est plus possible quand les herbes sont en pleine croissance. Un pêcheur en float tube s'est trouvé en difficulté d'épuisement en tentant de s'extirper des herbes.
- **La navigation** : avec les pédalos, barques du camping n'est plus pratiquée. Les gabarres ne peuvent plus accoster sur le quai de Loire et leur activité touristique ne peut plus s'exercer.
- **L'aspect visuel** : donné par la Loire, et l'Aron est déplorable en saison estivale et donne une image touristique négative.





19h30 - 20h : le problèmes des plantes invasives et ses solutions (suite)

par Jean Garçon, conseiller délégué aux travaux

LES ACTIONS EN COURS POUR ÉRADICUER CE FLÉAU

Plusieurs essais sont en cours pour traiter ou ralentir la prolifération de ce phénomène :

- **Système Eco-Cube** : Une Société met en place des barrages sous forme de bulle d'air avec une unité de récupération des déchets en surface. Cette solution est adaptée pour les canaux.
- **Chimie Verte** : La Société BIOCAPTECH nous a présenté un produit fabriqué à base d'extrait de plantes qui pourrait être épandu sous forme de poudre (ce n'est pas un produit classé dans la catégorie phytosanitaire).

Les différentes plantes testées ont dépéri après seulement quelques jours de traitement. La faune aquatique et la qualité de l'eau ne seraient pas impactées par ce produit. La période d'épandage préconisée est fin hiver ou printemps. La dégradabilité du produit est de 48 heures dans l'eau.

Il faut cependant rester prudent, même si l'on parle de « chimie verte »...

Le produit n'a toujours pas reçu d'agrément de mise sur le marché. Les coûts d'épandage sont conséquents : 15K€ pour le 1^{er} hectare, et 7,5K€ pour les hectares suivants.

Il est nécessaire de répéter l'opération durant 3 années.

- **Atelier d'arrachage** : Une Société des Pays-Bas «Bateau Râteau» a réalisé un bateau équipé d'un bras articulé. Il arrache en profondeur les plantes, et les dépose ensuite dans une barge ou dans un conteneur sur berge. Il s'agit d'un matériel puissant, qui est en phase de test dans différents canaux, plans d'eau et cours d'eau. Les résultats sont à ce jour très satisfaisants. Ce type de matériel n'est pas industrialisé à ce jour (par conséquent, pas commercialisé). Ce procédé implique obligatoirement de réensemencer avec des espèces adaptées, sinon la nature se chargera de le faire avec les mêmes plantes invasives.
- **Le faucardage** : La coupe des herbes invasives est un procédé efficace seulement à très court terme. Il est assimilé au passage de la tondeuse dans notre pelouse. Pour l'instant, c'est la solution la plus utilisée.
- **Le stress hydraulique** : qui consiste à générer un courant d'eau (solution d'ouverture de la vieille Loire...).

Au regard de toutes ces solutions, nous pouvons dire qu'aucune n'est pérenne pour éradiquer ce phénomène.





Conseil Citoyen

de l'Environnement, du Développement
Durable et des Mobilités

Salle des fêtes de Decize

19h30 - 20h : le problèmes des plantes invasives et ses solutions (suite)

par Jean Garçon, conseiller délégué aux travaux

○ DÉMARCHES RÉALISÉES, ET EN COURS :

- **Réunion CCSN Mai 2021** : Une réunion organisée par la CCSN en présence de différents acteurs nationaux s'est tenue en mai 2020. Etaient présents, La fédération nationale de pêche, la fédération nationale de canoé, un représentant de l'état et quelques élus locaux de la municipalité de Decize. *La CCSN a présenté un plan de faucardage d'une hauteur de 58k€. Aucun acteur n'étant en capacité de payer, la réunion s'est terminée sur un statu quo.*
- **Un essai de faucardage a été réalisé** : en 2021 avec la Sté ADP de La Machine. Il s'agit d'un bateau équipé d'une barre de coupe avec une profondeur réglable. Les essais ont été réalisés en présence de dirigeants du club de canoé qui connaissent bien les méthodes de faucardage de la CCSN et ont ainsi pu donner un avis sur la méthode employée. La technologie utilisée par ADP est plus rapide et efficace. Les coûts proposés par cette entreprise sont nettement moins élevés que ceux proposés par la CCSN. *Au vu de cet essai, la ville de Decize a signé une convention avec ADP pour réaliser 3 opérations de faucardage sur l'année 2022.*
- **D'autre part diverses associations et particuliers sont prêts à participer pour la réalisation du faucardage** : en mettant à disposition du matériel et des personnes pour la mise en place du filet et l'extraction des herbes. Le GAEC des Plots à Devay a été contacté et recevra les plantes qui alimenteront le méthaniseur. *Une demande d'autorisation a été envoyée à la DT58 le 15-02-2022. La DT demande que le faucardage soit réalisé après le 30 juin et qu'une zone de 3m de part et d'autre des berges ne soit pas fauchée pour préserver la faune aquatique.*
- **D'autre part, ils demandent qu'un écologue réalise une cartographie des plantes de manière à préserver celles qui doivent être protégées.**

Conclusion :

Un débat a été ouvert sur cette thématique qui a reçu beaucoup d'attention. La municipalité continue les démarches et actions nécessaires pour réaliser cet objectif.

